

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 919

3 mai 2010

SOMMAIRE

adwerk S.à r.l.	44088	Mercurius S.A.	44089
Anthea So.Par.Fi.	44103	MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l.	44086
Awesome S.à r.l.	44068	MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l. ...	44066
Blue Fish S.à r.l.	44092	Minerals & Resources Management S.A.	44088
Brabant S.A.	44071	Mossack Fonseca & Co. (Luxembourg) ...	44072
Chlocam	44075	Motor Reinsurance Company	44085
Cidron Ferrous S.à r.l.	44092	Nacre S.A.	44090
Clubstone International S.à r.l.	44066	Octinvest S.A.	44103
CNH Europe Holding S.A.	44089	Pärdspensioun S. à r.l.	44074
CNH International S.A.	44089	PATRIZIA Lux 20 S.à r.l.	44069
Cole Objekt Sossenheim GmbH	44104	PATRIZIA Lux 20 S.à r.l.	44071
Consolium S.à r.l.	44073	PATRIZIA Lux 20 S.à r.l.	44072
Den Holzwuerm	44088	Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l.	44085
Famo Holding S.A.	44112	Projet Roumanie S.A.	44112
FB Soparfi S.à r.l.	44069	Red Lion s.à r.l.	44072
FHFA Center Osnabrück S.A.	44112	Red Lion s.à r.l.	44073
Fidelux S.A.	44092	Red Lion s.à r.l.	44073
Foncière de Seine S.A.	44069	Schubert Properties S.A.	44086
Fondations Capital I S.C.A., SICAR	44071	S.F. Consulting S.A.	44091
Fortuna Select Fund	44088	SIT Lease S.A.	44087
F.P.A. S.A.	44090	Société Luxembourgeoise de Communica- tion S.à r.l.	44091
Gafa Finanziaria S.A.	44074	Sovir International S.A.	44087
Idis S.A.	44092	Staco Luxembourg	44086
Imayou S.A., SPF	44090	Stena Drillmax II Limited, Luxembourg Branch	44087
Inter Republic S.A. (SPF)	44071	Stili S.A.	44084
Isfin S.A.	44090	The Partners Group S.A.	44103
Kone Luxembourg	44089	Three Invest S.à r.l.	44103
Le Royaume de Winnie s.à r.l.	44086	Vivis S.A.	44102
Lexfin S.A.	44084	WSB 1 Grundstück S.A.	44112
Lex Holdings S.A.	44089	WSB 2 Grundstück S.A.	44112
"Lex II Investments Holdings S.A."	44068	WSB Holding S.A.	44103
Luxembourg Insurance Brokers S.A.	44072		
Luxnova S.A.	44085		
Mabilux S.A.	44084		
Medical Property Holdings S.à r.l.	44085		
Meg S.A.	44074		

MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.609.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 mars 2010

Il résulte desdites résolutions que:

1. Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 37.974 («LCC») a été nommé comme gérant indépendant pour une durée indéterminée en remplacement de BlackDog S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25, rue du Schlammestée, L-5770 Weiler la Tour et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 121.793 («BlackDog») avec effet au 29 mars 2010;

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Luxembourg Corporation Company S.A.
- Joanne Fitzgerald
- Terence Garcia
- Christiaan Brett Straatemeier
- John Russell Saunders

2. Suite à la cession de l'unique part sociale détenue par BlackDog dans la Société à LCC en date du 29 mars 2010, BlackDog a vendu l'unique part sociale détenue dans la Société à LCC, l'assemblée a décidé d'accepter le nouvel associé, LCC, et d'approuver et d'enregistrer la cession de l'unique part sociale dans le registre des associés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mars 2010.

Terence Garcia / Joanne Fitzgerald

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2010043928/29.

(100044643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Clubstone International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.986.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of CLUBSTONE INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 9, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 56 of January 20, 2005.

The Meeting is presided over by Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- 1.- Deliberation on the dissolution of the company.
- 2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Arlott Industries Inc., having its registered office in Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil dix, le vingt-quatre mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CLUBSTONE INTERNATIONAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 9 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 56 du 20 janvier 2005.

L'Assemblée est présidée par Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Arlott Industries Inc., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13873. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045439/103.

(100046509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Awesome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.904.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 mars 2010

Première résolution

L'Associé Unique décide de révoquer M. Brian Starrett 'ad nutum' en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Madame Kathleen Macintosh, née le 24/08/1971 à Athens, (Géorgie), USA, résidant professionnellement au 3440 Preston Ridge Rd, Suite 650, USA-GA 30005 Alpharetta, au poste de gérant B de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2010043433/17.

(100043798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

"Lex II Investments Holdings S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010043334/13.

(100043551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Foncière de Seine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010043147/12.

(100043613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

PATRIZIA Lux 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.970.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043312/9.

(100043752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

FB Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.166.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pierre FEDERSPIEL, industriel, né à Differdange, le 22 juin 1938, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer,

2.- Madame Marguerite BACK, conseil en entreprise, née à Differdange, le 19 avril 1939, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Weistroffer,

3.- Monsieur Michel FEDERSPIEL, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 28 juillet 1968, demeurant à L-5854 Alzingen, 66, rue Langheck.

4.- Madame Karin FEDERSPIEL, médecin, née à Esch/Alzette, le 9 avril 1963, demeurant à L-8361 Goetzingen, 7, rue du Bois.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FB SOPARFI S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Kockelscheuer.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière, et notamment l'acquisition, la vente la mise en valeur, la location d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à soixante-deux mille Euro (€ 62.000,-), divisé en six cent vingt (620) parts sociales de cent Euros(€ 100,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mil dix.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

Monsieur Pierre FEDERSPIEL	248
Madame Marguerite BACK	248
Monsieur Michel FEDERSPIEL	62
Madame Karin FEDERSPIEL	<u>62</u>
TOTAL: six cent vingt parts sociales:	620

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de soixante-deux mille (€ 62.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à UN (1)
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Pierre FEDERSPIEL, industriel, né à Differdange, le 22 juin 1938, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer,
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée au L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange-Helfent, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, il ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Federspiel, Back, Federspiel, Federspiel, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 18 mars 2010. Relation: EAC / 2010 / 3216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 31 mars 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010045435/87.

(100046344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

PATRIZIA Lux 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.970.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043314/9.

(100043751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Inter Republic S.A. (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 39.821.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043315/10.

(100043483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Brabant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 9.974.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.03.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010043316/14.

(100043487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 1.231.980,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

EXTRAIT

Il ressort d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2007 des actionnaires de la société de gestion de la Société, MR Gestion S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.318, que celle-ci a changé sa dénomination en Fondations Capital Management S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2010043801/21.

(100044431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

PATRIZIA Lux 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.970.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043317/9.

(100043750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Red Lion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.069.

Le bilan au 31.12.2008 de la société RED LION S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.03.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010043318/15.

(100043492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Mossack Fonseca & Co. (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Rameldange, 58, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 29.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043319/10.

(100043441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

LIB S.A., Luxembourg Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.837.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 4 février 2010

En date du 4 février 2010, l'actionnaire unique de la Société LIB S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur François Georges de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 4 février 2010.

2. Nomination de M. Robert Lanners, employé, demeurant à L-2273 Luxembourg, 8, rue de l'Ouest comme commissaire aux comptes avec effet au 4 février 2010.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.
LIB S.A. (Luxembourg Insurance Brokers S.A.)
Edouard Georges
Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010043421/20.

(100043552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Red Lion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.069.

Le bilan au 31.12.2007 de la société RED LION S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.03.2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010043320/15.

(100043494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Red Lion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.069.

Le bilan au 31.12.2006 de la société RED LION S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.03.2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010043321/15.

(100043496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Consolium S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 134.574.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 10 mars 2010 que, un des associés de la Société, M. Gudmundur T. Gunnarsson, demeurant au 8, Hjalmakur, IS-210 Gardabaer, Islande et né le 24 avril 1967 à Copenhague, Danemark, a vendu les 140 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à Mme Jóhanna Kristín Gústavsdóttir, demeurant au 8, Hjalmakur, IS-210 Gardabaer, Islande et née le 20 avril 1972 à Reykjavik, Islande, avec effet au 10 mars 2010.

Les parts sociales de Société sont dorénavant détenues comme suit:

M. Ingolfur Helgason:	140 parts sociales
M. Hreidar M. Sigurdsson:	140 parts sociales
M. Steingrimur P. Karason:	140 parts sociales
M. Kristinn Eiriksson:	140 parts sociales
Mme Jóhanna Kristín Gústavsdóttir:	140 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010043880/24.

(100044321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010043322/12.

(100043514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pärdspensioun S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.796.

Les comptes au 31.12.2009 de la société PÄRDSPENSION S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.03.2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010043323/15.

(100043499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Gafa Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.128.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 février 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note des démissions de Monsieur Joseph COLLARO, Madame Brigitte STUMM et Monsieur Karim VAN DEN ENDE de leurs postes d'administrateurs de la Société et nomme en remplacement avec effet immédiat les personnes suivantes:

- Monsieur José CORREIA, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,
- Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,
- Madame Violène ROSATI, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de KV Associates S.A de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, a été nommé au poste de Commissaire aux Comptes en remplacement avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société

Référence de publication: 2010044082/27.

(100045055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Chlocam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Zone d'activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 151.011.

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée CHLOCAM (ci-après la "Société" ou la "Société Transférante"), ayant son siège social au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 151.011, constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant en date du 1^{er} février 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250 du 5 février 2010.

A comparu

Monsieur Etienne Velasti, employé privé, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, agissant en vertu de trois procurations sous seing privé, en sa qualité de mandataire spécial des associés de la société:

- 1) Monsieur Xavier Lesueur demeurant professionnellement au 7 rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.
- 2) Monsieur Emmanuel Vivier demeurant professionnellement au 7 rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.
- 3) Monsieur Nicolas Van Beek demeurant professionnellement au 41, an des Strachen, L-5243 Luxembourg.

Monsieur Etienne Velasti agissant en sa qualité de mandataire spécial, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et les parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexées aux présentes les procurations émanant des associés représentés, qui après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les quatre-vingt-dix mille sept cents (90 700) parts représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à soixante-huit mille vingt-cinq euros (EUR 68 025), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, pour lesquels les associés déclarent expressément être dûment informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation intégrale du projet de scission partielle, avec annexes, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°267 en date du 8 février 2010.

2.- Décision de scinder partiellement la Société par création de deux sociétés nouvelles (désignées ci-après collectivement par "Sociétés Nouvelles" ou individuellement par "Société Nouvelle" ou par leur dénomination respective) et approbation de la répartition et de l'apport des actifs et passifs de la Société Transférante aux Sociétés Nouvelles ainsi que de l'attribution des parts des Sociétés Nouvelles aux associés de la Société Transférante conformément au projet de scission.

3.- Réduction du capital social de la Société Transférante;

4.- Renonciation à l'application des articles 294 et 295 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, conformément à l'article 296 de ladite loi.

5.- Approbation des statuts définitifs de la Société Nouvelle BRAINFIRE

6.- Approbation des statuts définitifs de la Société Nouvelle GLOBSTORY

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'approuver intégralement le projet de scission partielle tel que publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 du 8 février 2010, conformément aux dispositions des articles 290 et 308bis9 de la Loi modifiée sur les sociétés commerciales, contenant transfert d'une partie des actions détenues dans la société VKGP S.A. société anonyme constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 133287 à deux nouvelles sociétés à constituer par application de l'article 308bis6

et de soumettre cette opération aux articles 285 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sur base des documents suivants:

- a) Projet de scission partielle
- b) Bilan au 8 mars 2010

Tous les associés confirment que les documents susvisés ont été tenus à leur disposition pendant les délais prescrits par la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la répartition et le transfert des actions de la Société Transférante aux Sociétés Nouvelles, conformément aux dispositions du projet de scission.

En échange des éléments d'actif et de passif ainsi attribués aux Sociétés Nouvelles, celles-ci émettront en faveur des associés de la Société les parts suivantes en contrepartie des parts qu'ils détiennent dans ladite Société:

- BRAINFIRE: 31 100 (trente-et-un mille cent) parts d'une valeur nominale de 0,75 EUR (soixante-quinze centimes) chacune pour un montant de 23 325 EUR (vingt-trois mille trois cent vingt-cinq euros) ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de 345 287 EUR (trois cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt sept euros); remises à Monsieur Vivier, préqualifié,

- GLOBSTORY: 28 500 (vingt-huit mille cinq cents) parts d'une valeur nominale de 0,75 EUR (soixante-quinze centimes) chacune pour un montant de 21 375 EUR (vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze euros) ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de 316 422 EUR (trois cent seize mille quatre cent vingt-deux euros); remises à Monsieur Van Beek, préqualifié.

Les parts ont été remises à la Société en vue de leur annulation.

La Société ne possède aucun actif immobilier.

Troisième résolution

Les associés décident suite à la scission partielle réalisée dont question ci-avant, de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-quatre mille sept cents Euros (EUR 44 700), pour le porter de son montant actuel de soixante-huit mille vingt-cinq Euros (EUR 68 025) à un montant de vingt-trois mille trois cent vingt-cinq Euros (EUR 23 325).

Cette réduction de capital s'effectue moyennant annulation de cinquante-neuf mille six cents (59 600) parts sociales de la Société, à elle remises par les associés des Sociétés Nouvelles en contrepartie des actifs et passifs transférés.

Suite aux 2 alinéas qui précèdent, le montant de la prime d'émission restante dans la société CHLOCAM s'élève à trois cent quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt sept Euros (EUR 345 287).

Suite aux paragraphes qui précèdent, les associés décident la modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts de la Société scindée (CHLOCAM) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-trois mille trois cent vingt-cinq Euros (23 325 euros) représenté par 31 100 (trente-et-un mille cent) part sociales d'une valeur nominale de 0,75 EUR (soixante-quinze centimes) chacune."

Quatrième résolution

En vertu de l'article 296 de la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après "La Loi"), tous les associés de la Société et des Sociétés Nouvelles à constituer marquent leur accord pour faire abstraction d'un rapport écrit des organes de gestion et du rapport d'un expert indépendant, visés par les articles 293, 294 et 295 de La Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les statuts définitifs de la Société Nouvelle BRAINFIRE suite à la scission partielle sont libellés comme suit:

Statuts de BRAINFIRE

Siège social: 7 rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera "BRAINFIRE".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la

société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la ville de Bertrange par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politiques, économiques ou sociaux de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 23 325 Euros (vingt-trois mille trois cent vingt-cinq Euros) représenté par 31 100 (trente-et-un mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de 0,75 EUR (soixante quinze centimes) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés (selon le cas), lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance nomme un président et un secrétaire parmi ses membres.

Les gérants sont révocables n'importe quand, ad nutum (sans motif).

Art. 13. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le ou les gérant(s).

Art. 14. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance devra dans tous les cas se réunir au moins une fois tous les trois mois. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration sera donnée par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 15. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique, ou la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 13. des Statuts.

Art. 16. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Assemblée Générale des associés

Art. 17. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Bertrange à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 18. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par le(s) associé(s) représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 21. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 22. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 23. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 24. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-trois, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 26. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 27. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 1 (un).
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Emmanuel Vivier, né le 22 août 1977, demeurant professionnellement au 7 rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les statuts définitifs de la Société Nouvelle GLOBSTORY suite à la scission partielle sont libellés comme suit:

Statuts de GLOBSTORY

Siège social: 41 an der Strachen, L-5243 Sandweiler.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera "GLOBSTORY".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la ville de Sandweiler par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politiques, économiques ou sociaux de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 21 375 Euros (vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 28 500 (vingt-huit mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 0,75 EUR (soixante-quinze centimes) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés (selon le cas), lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance nomme un président et un secrétaire parmi ses membres.

Les gérants sont révocables n'importe quand, ad nutum (sans motif).

Art. 13. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le ou les gérant(s).

Art. 14. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance devra dans tous les cas se réunir au moins une fois tous les trois mois. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration sera donnée par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 15. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique, ou la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 13. des Statuts.

Art. 16. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Assemblée Générale des associés

Art. 17. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Bertrange à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 18. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par le(s) associé(s) représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 21. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 22. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 23. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 24. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-trois, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 26. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 27. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les trois associés, représentant l'intégralité du capital social ont adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 1 (un).
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- M-Nicolas van Beek, né le 8 décembre 1974, demeurant professionnellement au 41 an der Strachen, L-5243 Sandweiler,
3. Le siège social de la Société est établi au 41 an der Strachen, L-5243 Sandweiler

Septième résolution

L'assemblée décide que, nonobstant les dispositions de l'article 301 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la scission partielle produira les effets prévus à l'article 303 (1) b) et (2) de la même loi à compter du 9 mars 2010, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission partielle à l'égard des tiers.

44084

Frais

Le montant total des frais incombant aux sociétés préqualifiées en raison des présentes est estimé à 4.800.-Euros.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission partielle.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: E.Velasti, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mars 2010. Relation: EAC/2010/2821. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010043072/494.

(100043640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Lexfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010043339/13.

(100043553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Stili S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.470.

Le bilan au 31 août 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.03.10.

Signature.

Référence de publication: 2010043324/10.

(100043502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Mabilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043325/10.

(100043440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Luxnova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 103.798.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25.03.10.

Signature.

Référence de publication: 2010043326/10.

(100043509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.862.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur John P. SMALLING de son mandat de gérant de la Société avec effet au 22 juin 2009;
- de nommer Monsieur Oliver MAY, né le 25 avril 1967 à Wuppertal, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 22 juin 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Christian BILLON
- Monsieur Stephen PELLETIER
- Monsieur Jacob HERSCHLER
- Monsieur Oliver MAY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pramerica Group Luxembourg Holding Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010044107/24.

(100044741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Motor Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 103.659.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043327/10.

(100043251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Medical Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.959.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010043328/11.

(100043285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Le Royaume de Winnie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 4, rue du Baerendall.
R.C.S. Luxembourg B 115.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.03.2010.
Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010043329/15.

(100043536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Schubert Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 112.029.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenu le 24 mars 2010

Le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer dès cet instant, Mr Thierry TERRIERE, gérant de sociétés, demeurant 155 Allée des Joncs à F-34280 La Grande Motte (France), au poste d'administrateur-délégué.

Pour acceptation du mandat
Thierry TERRIERE
RGG Consultants, Inc / Mullerbach Inc
IBC Registrar Number 54,048 / IBC Registrar Number 63,417
#1 Mapp Street, Belize City, Belize / 1934 Driftwood Bay, Belize City, Belize
Administrateur / Administrateur
M. Vansimpson / Mrs D.Singh
représentant permanent / représentant permanent

Référence de publication: 2010043446/18.

(100043463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Staco Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
R.C.S. Luxembourg B 97.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043330/10.

(100043442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.786.

Extrait des résolutions des associés du 29 mars 2010

Il résulte desdites résolutions que:

1. Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 37.974 («LCC») a été nommé comme gérant indépendant pour une durée indéterminée en remplacement de BlackDog S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25, rue du Schlammetée, L-5770 Weiler la Tour et enregistré

au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 121.793 («BlackDog») avec effet au 29 mars 2010;

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Luxembourg Corporation Company S.A.
- Joanne Fitzgerald
- Terence Garcia
- Christiaan Brett Straatemeier
- John Russell Saunders

2. Suite à la cession de l'unique part sociale détenue par BlackDog dans la Société à LCC en date du 29 mars 2010, BlackDog a vendu l'unique part sociale détenue dans la Société à LCC, l'assemblée a décidé d'accepter le nouvel associé, LCC, et d'approuver et d'enregistrer la cession de l'unique part sociale dans le registre des associés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mars 2010.

Terence Garcia / Joanne Fitzgerald
Gérant / Gérante

Référence de publication: 2010043935/29.

(100044649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

SIT Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 119.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23.03.2010.

Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010043332/15.

(100043543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Stena Drillmax II Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.597.

Les comptes audités de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043333/11.

(100043563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Sovir International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.267.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010043335/10.

(100043481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 88.201.

Le bilan au 30 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mars 2010.

Pour FORTUNA SELECT FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010043336/15.

(100043676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Minerals & Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.227.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 2010

- Il est pris acte de la démission de la société LOUV S. à r. l. de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.
- Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société LOUV S. à r. l., démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

MINERALS & RESOURCES MANAGEMENT S.A.

A. VIGNERON / M. DOPPELT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010043456/18.

(100043299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

adwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.03.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010043331/15.

(100043542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Den Holzwuerm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3733 Rumelange, 48, Cité Kirchbierg.
R.C.S. Luxembourg B 115.412.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010043337/11.

(100043680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010043338/11.

(100043681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Mercurius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010043340/12.

(100043683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**CNH Europe Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. CNH International S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.335.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 4 mars 2010

Le conseil décide de nommer Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur indépendant pour l'année 2010.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 mars 2010

L'assemblée générale décide de renommer les personnes suivantes comme membres du conseil d'administration: M. Marco Casalino (Président), M. Giuseppe Gavioli (administrateur), Me Jacques Loesch (administrateur) et Me Tom Loesch (administrateur) pour un mandat qui se terminera lors de l'assemblée annuelle des actionnaires 2011.

L'assemblée décide de nommer BDO Compagnie Fiduciaire, 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme commissaire pour l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour CNH EUROPE HOLDING S.A.

Référence de publication: 2010043442/20.

(100043909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Lex Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010043341/13.

(100043560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Imayou S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.051.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 février 2010

1. La démission de Monsieur Jean-François DETAILLE est actée avec effet au 24 février 2010.

2. Monsieur Dominique LEGER, employé privé, né le 2 décembre 1971 à Namur, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Jean-François DETAILLE, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 24 février 2010.

Certifié sincère et conforme

IMAYOU S.A., SPF

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010043458/18.

(100043295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

F.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 63.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010043342/12.

(100043684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Isfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 54.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010043343/12.

(100043685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Nacre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010043344/12.

(100043688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Société Luxembourgeoise de Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 22.620.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n°465/10 rendu en date du 25 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif, les opérations de la liquidation n° L-5978/09 de la société à responsabilité limitée Société Luxembourgeoise de Communication S.à.r.l. avec siège social à L-1253 Luxembourg, 2, rue Nic. Bové, de fait inconnue à cette adresse;

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010043532/18.

(100044546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

S.F. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.553.

En date du 1^{er} mars 2010 les décisions suivantes ont été prises:

Election d'un nouveau conseil d'administration qui se compose comme suit:

- CARDALE OVERSEAS INC., administrateur,

No immatriculation: 137942 company register of British Virgin Islands

47, route d'Arlon L - 1140 Luxembourg

- TASWELL INVESTMENTS LTD, administrateur

No immatriculation: 140878 company register of British Virgin Islands

47, route d'Arlon L - 1140 Luxembourg

- KELWOOD INVESTMENTS LTD, administrateur

No immatriculation: 137958 company register of British Virgin Islands

47, route d'Arlon L - 1140 Luxembourg

Mandats qui prendront fin en date du 1^{er} mars 2016

Election d'un nouveau commissaire:

Benoy Kartheiser Management Sàrl, B 33849

47, route d'Arlon L - 1140 Luxembourg

Mandat qui prendra fin en date du 1^{er} mars 2016

Le siège social de la société est transféré au:

47, route d'Arlon L - 1140 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

S.F. CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010044075/29.

(100044999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Blue Fish S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 131.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010043345/13.

(100043689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Fidelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 87.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010043346/12.

(100043690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Idis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 65.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010043347/12.

(100043691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Cidron Ferrous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.173.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of March.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cidron Ferrous Limited (formerly Nordic Capital AAC Limited), a private company incorporated on 17th of September 2009 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, England.

The founder is here represented by Mr Raymond THILL, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Cidron Ferrous S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred (100) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred (100) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred (100) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred (100) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the "Preferred Shares")), being a total of six hundred fifty (650) shares of a nominal value EUR 50- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10.

10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2010 Interim Accounts (the "Class A Period");

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2011 Interim Accounts (the "Class B Period"),

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the "Class C Period"); and

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

10.3.5 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.4 shall come in the order of Class A to Class D (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in Issue

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in

writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Art. 22. Definitions. Class A Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

Class B Interim 2011 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares
Class C Interim 2012 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares
Class D Interim 2013 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period and Class D Period
Available Amount	Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 650 (six hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Cidron Ferrous Limited (formerly Nordic Capital AAC Limited), and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Are appointed as class B managers for an undetermined duration Mrs Lynda Elliott, private employee, born in Jersey on April 4, 1956, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands and

Mr Andrew Bennett, private employee, born in Glasgow on August 7, 1969, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Comparaît:

Cidron Ferrous Limited (anciennement Nordic Capital AAC Limited), une société privée constituée le 17 septembre 2009 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, England.

Fondateur ici représentée par Monsieur Raymond Thill en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Cidron Ferrous S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital de la Société est de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B") cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, "les Parts Sociales Préférentielles", étant un total de six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

Art. 9. Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 10.

10.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts

10.3.1. La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2010 (la "Période Classe A");

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2011 (la "Période Classe B");

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2012 (la "Période Classe C");

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2013 (la "Période Classe D");

10.3.5 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.4 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe D (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront le Montant d'Annulation par Part calculé de la façon suivante: valeur nominale par Part Sociales Préférentielles à annuler plus Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision unanime de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être, certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisant sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserves légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 22. Définitions. Comptes Intérimaires 2010 Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A

Comptes Intérimaires 2011 Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B

Comptes Intérimaires 2012 Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C

Comptes Intérimaires 2013 Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D

Période de Classe Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C et Période de Classe D

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toutes prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant)

Comptes Intérimaires Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente

Date Comptable Intérimaire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les 650 (six cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Cidron Ferrous Limited (anciennement Nordic Capital AAC Limited), et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 32,500 (trente-deux mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

44102

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Sont nommés gérants de classe B pour une durée indéterminée

Madame Lynda Elliott, employée privée, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

Et

Monsieur Andrew Bennett, employé privé, née le 7 août 1969 à Glasgow, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Class A).

3) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12543. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Référence de publication: 2010045417/549.

(100046462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Vivis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010043348/12.

(100043692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Octinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 121.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010043349/12.

(100043693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

The Partners Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 84.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010043363/12.

(100043605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Three Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 104.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043360/10.

(100043599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Anthea So.Par.Fi., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 49.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043356/10.

(100043596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

WSB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043411/10.

(100043511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Cole Objekt Sossenheim GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 152.058.

—
STATUTEN

Im Jahr zweitausendundzehn, am zwölften Januar.

Vor dem Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

hat eine außerordentliche Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) der Cole Objekt Sossenheim GmbH stattgefunden, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 82677 (die Gesellschaft).

Hierzu sind erschienen:

(1) EuroSITQ S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, eingetragen im luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 83.103,

vertreten durch Emmanuel Lamaud, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer am 12. Januar 2010 in Luxemburg erteilten Vollmacht; und

(2) EuroSITQ Finances S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, eingetragen im luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 85.190,

vertreten durch Emmanuel Lamaud, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer am 12. Januar 2010 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die erschienenen Parteien sind die gegenwärtigen Gesellschafter der Gesellschaft und werden im folgenden als Gesellschafter bezeichnet.

Die Vollmachten der erschienenen Parteien bleiben nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben eingereicht zu werden.

Die erschienenen Parteien haben den amtierenden Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. dass die Gesellschafter die gesamten fünfundzwanzigtausend (25.000) Anteile der Gesellschaft mit einem Einheitswert von jeweils EUR 1 (ein Euro) halten;

II. dass eine Gesellschafterversammlung vom 15. Dezember 2009 unter anderem beschlossen hat, (i) den Verwaltungssitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2010 nach Luxemburg zu verlegen, Frankfurt am Main der satzungsmäßige Sitz der Gesellschaft 'bleibt und (ii) die Geschäftsführer anzuweisen, die Geschäfte der Gesellschaft vom 1. Januar 2010 an von Luxemburg aus zu führen;

III. dass (i) aus der Bilanz der Gesellschaft vom 4. Januar 2010 hervorgeht, dass sich das Nettovermögen der Gesellschaft auf dreiunddreißig Millionen dreihunderteinundneunzigtausend achthundertsiebzehn Euro (EUR 33.391.817,-) beläuft und dass (ii) ein Schreiben der Geschäftsführung der Gesellschaft vom 12. Januar 2010 bestätigt, dass seit dem Datum der Bilanz keine wesentliche Veränderung in den Geschäften der Gesellschaft stattgefunden hat, die dazu führen würde, dass die Bilanz der Gesellschaft vom 4. Januar 2010 materiell unrichtig geworden wäre und somit kein richtiges und wahrhaftiges Bild der Verhältnisse der Gesellschaft zu dem Zeitpunkt dieser Urkunde mehr darstellen würde.

Kopien (a) der unter II. genannten Beschlüsse der Gesellschafterversammlung und (b) der unter III. genannten Bilanz sowie des Schreibens der Geschäftsführung bleiben, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Gesellschafter und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um zur gleichen Zeit bei den Behörden eingereicht zu werden;

IV. dass die Gesellschafter beabsichtigen die folgenden Beschlüsse zu fassen:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
2. Verlegung des Verwaltungssitzes der Gesellschaft (jedoch nicht des satzungsmäßigen Gesellschaftssitzes) von Deutschland nach Luxemburg, unter Beibehaltung der Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft;
3. Betreiben der Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma "Cole Objekt Sossenheim GmbH";
4. Bestätigung des Inhalts der Gesellschaftssatzung, mit dem Zweck, diese mit dem Gesellschaftsrecht des Großherzogtums Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland in Einklang zu bringen;
5. Bestätigung über die Beschreibung und die Substanz des Nettovermögens und des ausgegebenen Gesellschaftskapitals der Gesellschaft;
6. Bestimmung des Verwaltungssitzes der Gesellschaft: 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
7. Bestätigung der Stellung der bisherigen Geschäftsführer der Gesellschaft und, gegebenenfalls, Ernennung weiterer Geschäftsführer der Gesellschaft; und
8. Verschiedenes.

Nach Darstellung dieser als richtig anerkannten Tatsachen, haben die Gesellschafter die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter, die alle Anteile der Gesellschaft halten, beschließen, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten, erklären sich als ordnungsgemäß geladen und erklären von der Tagesordnung, die ihnen im voraus zugestellt wurde, Kenntnis zu haben.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung stellt fest, und beschließt soweit erforderlich, dass der Verwaltungssitz der Gesellschaft (nicht jedoch der satzungsmäßige Gesellschaftssitz), mit Wirkung zum 1. Januar 2010 unter Beibehaltung der Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft von Deutschland in das Großherzogtum Luxemburg verlegt wurde.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, dass die Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma "Cole Objekt Sossenheim GmbH" betrieben wird.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Inhalt der Gesellschaftssatzung wie folgt zu bestätigen, mit dem Zweck, die Gesellschaftssatzung mit dem Gesellschaftsrecht des Großherzogtums Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland in Einklang zu bringen:

"SATZUNG

§1. Firma der Gesellschaft

- (1) Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
- (2) Die Firma der Gesellschaft lautet:
Cole Objekt Sossenheim GmbH

§2. Sitz der Gesellschaft

- (1) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Frankfurt am Main.
- (2) Die Sitz der Geschäftsführung und Verwaltung der Gesellschaft ist Luxemburg Stadt (Großherzogtum Luxemburg).

§3. Dauer der Gesellschaft. Geschäftsjahr

- (1) Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.
- (2) Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr.

§4. Gegenstand des Unternehmens

(1) Gegenstand des Unternehmens ist die Durchführung aller Geschäfte, die unmittelbar oder mittelbar im Zusammenhang mit dem Erwerb von Beteiligungen an Gesellschaften in Deutschland, Luxemburg oder anderen Ländern stehen, sowie die Verwaltung, Leitung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen und der Erwerb, die Verwaltung und die Veräußerung von Grundstücken und von Beteiligungen an Grundstücksgesellschaften und alle damit verbundenen Geschäfte, nicht aber solche im Sinne von § 34c Abs. 1 Satz 1 GewO.

(2) Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben und Handlungen vornehmen, die geeignet sind, dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen.

(3) Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, sie darf sich an solchen Unternehmen beteiligen und zwar auch als persönlich haftende Gesellschafterin. Die Gesellschaft darf im In- und Ausland Zweigniederlassungen unter gleicher oder anderer Firma errichten.

§5. Stammkapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 25.000,00 Euro (in Worten: fünfundzwanzigtausend Euro). Das Stammkapital ist aufgeteilt in 25.000 (in Worten: fünfundzwanzigtausend) Geschäftsanteile zu je 1,00 Euro (in Worten: ein Euro).

§6. Geschäftsführung

(1) Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die von der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen werden.

(2) Die Geschäftsführer sind an Gesetz und Gesellschaftsvertrag sowie die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung gebunden. Sie haben die Gesellschaft mit der Sorgfalt eines ordentlichen Kaufmanns zu führen.

§7. Vertretung

(1) Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt dieser die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer gemeinsam vertreten. Die Entscheidungen der Geschäftsführer können auch schriftlich gefasst oder in Protokollen niedergelegt werden.

(2) Die Gesellschafterversammlung kann einem oder mehreren Geschäftsführern Befreiung von den Beschränkungen des § 181 BGB erteilen.

§8. Zustimmungspflichtige Maßnahmen. Die Geschäftsführer bedürfen zur Durchführung der nachstehenden Maßnahmen der vorherigen schriftlichen Zustimmung des Mehrheitsgesellschafters EuroSITQ S.A., wenn und soweit eine solche Zustimmung noch nicht in Verbindung mit der Budgetplanung ausdrücklich erteilt worden ist. Der Mehrheitsgesellschafter EuroSITQ S.A. soll in der Lage sein, der Geschäftsführung Vorschläge zu machen, entsprechende Maßnahmen vorzubereiten und durchzuführen

Die Geschäftsführer haben sicherzustellen, dass die gleichen Zustimmungserfordernisse in den Satzungen von etwaigen Tochtergesellschaften der Gesellschaft aufgenommen werden. Die Geschäftsführer der Gesellschaft bedürfen der Zustimmung des Mehrheitsgesellschafters EuroSITQ S.A., um diese Zustimmungsrechte in Tochtergesellschaften auszuüben.

(1) Unternehmensrichtlinien/Investitionen

(1.1) Die Festsetzung oder die Anpassung von lang-, mittel- und kurzfristigen Unternehmensrichtlinien, insbesondere die Festsetzung oder Anpassung von Geschäftsführungs- oder Preisrichtlinien;

(1.2) Der Abschluss von Verträgen über den Kauf und Erwerb von Grundvermögen, Gesellschaftsanteilen oder sonstigem Investitionsvermögen durch die Gesellschaft (im Ganzen oder zum Teil);

(1.3) Der Abschluss von Verträgen über den Verkauf und die Übertragung von Grundvermögen, Gesellschaftsanteilen oder sonstigem Investitionsvermögen durch die Gesellschaft (im Ganzen oder zum Teil).

(2) Finanzierung

(2.1) Die Feststellung oder Änderung des Finanz- und Investitionsplans für das bevorstehende Geschäftsjahr; etwaige Maßnahmen, die vom festgestellten Finanz- und Investitionsplan abweichen;

(2.2) Der Abschluss oder die Beendigung von Vereinbarungen über die Finanzierung oder Refinanzierung von Darlehen, Krediten oder Vorauszahlungen an oder von der Gesellschaft (ausgenommen von Gesellschafterdarlehen und Darlehen mit verbundenen Unternehmen) (beschränkt auf solche, die nicht im festgestellten Finanz- und Investitionsplan vorgesehen sind) sowie Änderungen hierzu;

(2.3) Die Gewährung von Bürgschaften, Grundpfandrechten oder sonstigen Sicherheiten zugunsten von nicht verbundenen Unternehmen, die über den gewöhnlichen Betrieb des Handelsgewerbes der Gesellschaft hinausgehen;

(2.4) Der Abschluss oder die Beendigung von Verträgen über den Erwerb oder die Veräußerung von Finanzprodukten.

(3) Baumaßnahmen/Entwicklung

(3.1) Die Zustimmung zu Bau-/Entwicklungsprojekten und der Abschluss von jeglichen Verträgen in diesem Zusammenhang;

(3.2) Die Zustimmung zu Bau/Entwicklungsbudgets sowie von Änderungen, die das Budget um mehr als 10% erhöhen.

(4) Vermietungsstrategie/Asset Management

(4.1) Die Zustimmung zu Vermietungsbedingungen/-richtlinien;

(4.2) Der Abschluss oder die Beendigung von Asset Management Agreements sowie die Zustimmung zu Änderungen hierzu.

(5) Geschäftsfelder/Vertragswesen

(5.1) Der Beginn neuer Geschäftstätigkeiten sowie die teilweise oder vollständige Aufgabe von bislang ausgeführten Geschäftstätigkeiten;

(5.2) Die Gründung oder Aufgabe von dauerhaften Betriebsstätten und Zweigniederlassungen;

(5.3) Der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von Verträgen über den Erwerb oder die Veräußerung von sämtlichen gewerblichen Schutzrechten (Patente, Patentanmeldungen, Gebrauchsmuster, Warenzeichen), geheime Verfahren, Betriebsgeheimnissen, Know-how oder ähnlichen Rechten; der Abschluss, die Anpassung oder die Beendigung von Lizenzverträgen als Lizenzgeber oder -nehmer;

(5.4) Der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von Verträgen mit verbundenen Unternehmen;

(5.5) Der Abschluss, die Anpassung oder die Beendigung von Verträgen, die einer Anmeldung an das Bundeskartellamt oder die Kommission der Europäischen Gemeinschaft bedürfen.

(6) Personalmanagement

(6.1) Der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von jeglichen Arbeitsverträgen;

(6.2) Der Abschluss oder die Änderung von Abfindungsvereinbarungen mit ausscheidenden Mitarbeitern;

(6.3) Die Erteilung oder der Entzug von Prokuren und Generalhandlungsvollmachten;

(6.4) Die Aufstellung oder die Änderung allgemeiner Grundsätze über die betriebliche Altersversorgung; der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von Pensionsvereinbarungen mit einzelnen Mitarbeitern.

(7) Rechtsstreitigkeiten

Die Einleitung oder Beilegung von Rechtsstreitigkeiten vor staatlichen oder Schiedsgerichten mit einem auf das Jahr gerechneten Streitwert von mehr als ein hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) oder solchen, die den Ruf der Gesellschaft schädigen könnten; der Abschluss von Vergleichen in solchen Verfahren.

(8) Verschiedenes

Geschäfte oder Maßnahmen, welche die Gesellschafterversammlung für zustimmungsbedürftig erklärt hat.

Die Gesellschafterversammlung kann mit einfacher Stimmenmehrheit die Vornahme weiterer Rechtsgeschäfte und Maßnahmen von der vorherigen Zustimmung des Mehrheitsgesellschafters EuroSITQ S.A. abhängig machen.

§9. Bekanntmachungen. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen im elektronischen Bundesanzeiger und durch entsprechende Publikationsmittel in Luxemburg.

§ 10. Gründungskosten. Die Gesellschaft trägt den ihr oder ihrem Gründer sowohl bei der rechtlichen Gründung als auch bei der sogenannten „wirtschaftlichen Neugründung“ entstehenden Gründungsaufwand (Rechtsanwalts-, Notar- und Gerichtskosten und Bankgebühren) bis zu zweitausendfünfhundert Euro (€ 2.500,00).

§11. Wettbewerbsverbot. Die Gesellschafter sind von jedwedem Wettbewerbsverbot befreit und schulden hierfür keine Vergütung.

§12. Salvatorische Klausel. Sollten Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam oder undurchführbar sein oder werden, so bleibt vorbehaltlich zwingender gesetzlicher Bestimmungen die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen hiervon unberührt. Das gleiche gilt, falls sich herausstellt, dass die Satzung eine Regelungslücke enthält. Anstelle der unwirksamen Bestimmungen ist eine wirksame Bestimmung zu vereinbaren, die dem von den Gesellschaftern Gewollten an nächsten kommt; gleiches gilt im Fall einer Lücke.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung stellt fest, dass (i) sich die Beschreibung und die Substanz der Vermögenswerte und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft aus der Bilanz der Gesellschaft zum 4. Januar 2010 ergeben, und dass (ii) gemäß eines Bestätigungsschreibens der Geschäftsführung der Gesellschaft vom 12. Januar 2010, seit dem Datum der Bilanz, keine wesentliche Veränderung im Geschäft der Gesellschaft vorgefallen ist, die dazu führen würde, dass die Bilanz der Gesellschaft zum 4. Januar 2010 materiell unrichtig geworden wäre und somit kein richtiges und wahrhaftiges Bild der Verhältnisse der Gesellschaft zu dem Zeitpunkt dieser Urkunde mehr darstellen würde.

Die Gesellschafter bestätigen, dass sich alle Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft, ohne Ausnahme, in ihrer Gesamtheit im Eigentum der Gesellschaft befinden, und dass die Gesellschaft weiterhin all ihre Vermögenswerte im Eigentum hält und weiterhin an all ihre Verbindlichkeiten gebunden ist.

Die Gesellschafter bestätigen auf der Grundlage der oben genannten Bilanz und des Bestätigungsschreibens der Geschäftsführung, dass:

1. sich das Nettovermögen der Gesellschaft auf dreiunddreißig Millionen dreihunderteinundneunzig tausend achthundertsiebzehn Euro (EUR 33.391.817,-) beläuft; und
2. sich das ausgegebene und eingezahlte Stammkapital der Gesellschaft auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) beläuft, unterteilt in fünfundzwanzigtausend Euro (25.000) Anteile mit einem Einheitswert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) die allesamt von den Gesellschaftern gehalten werden.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Verwaltungssitz der Gesellschaft nach 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg zu verlegen.

Siebter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. Januar 2010 die folgenden Personen auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestätigen:

- Frau Rita-Rose Gagné, geboren am 25. Oktober 1962 in Montreal, Quebec, Kanada, wohnhaft in 715, Upper Roslyn - H3Y 1J2 Westmount, Kanada;
- Frau Jacqueline Kost, geboren am 26. März 1961 in Montreal, Quebec, Kanada, wohnhaft in 13, rue Gaaschtbiërg, L-8230 Mamer, Großherzogtum Luxemburg; und
- Herrn Kuy Ly Ang, geboren 16. Februar 1967 in Phnom Penh, Kambodscha, wohnhaft in 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxemburg.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 6.500,- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, weist daraufhin, dass auf Verlangen der erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in deutscher Ausführung verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Version. Auf Verlangen derselben erschienenen Parteien wird festgehalten, dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der englischen und der deutschen Ausführung, die deutsche Ausführung maßgeblich ist.

Worüber Urkunde verfasst und aufgenommen in Luxemburg, am eingangs erwähnten Datum.

Nach Verlesung und Erklärung des vorstehenden Notars an den Bevollmächtigten, hat derselbe gemeinsam mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Fassung

In the year two thousand and ten, the twelfth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Cole Objekt Sossenheim GmbH, a private limited liability company incorporated under the laws of Germany, with its registered office in Frankfurt am Main, Germany and registered with the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under the number HRB 82677 (the Company).

There appeared:

(3) EuroSITQ S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.103,

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12 January 2010: and

(4) EuroSITQ Finances S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.190,

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12 January 2010.

The appearing parties referred to above are the current shareholders of the Company and are referred to hereinafter as the Shareholders.

The proxies from the appearing parties, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the twenty-five thousand (25,000) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

II. that a meeting of the shareholders of the Company dated 15 December 2009, resolved that, amongst other things, (i) the Company shall move its place of effective management to the Grand Duchy of Luxembourg as of 1 January 2010 (with Frankfurt am Main remaining the registered office of the Company) and (ii) that the managing directors are instructed to conduct the business of the Company as of 1 January 2010 from Luxembourg;

III. that it results from (i) a balance sheet of the Company as of 4 January 2010 that the net assets of the Company amount to thirty-three million three hundred and ninety-one thousand eight hundred and seventeen Euro (EUR 33,391,817.-), and (ii) a certificate of the management of the Company dated 12 January 2010 that, since the date of the balance sheet, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as of 4 January 2010 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date of the present deed;

Copies of (a) the resolutions of the general meeting of shareholder referred to in item II. above and (b) the balance sheet and management certificate referred to in item III. above, after being signed ne varietur by the proxy holder of the Shareholders and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

IV. that the Shareholders intend to pass resolutions on the following items:

1. waiver of convening notices;
2. transfer of the Company's place of effective management and central administration (but not of its registered office) from Germany to the Grand Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the Company's legal personality;
3. operation of the Company as a private limited liability company under the name of "Cole Objekt Sossenheim GmbH";
4. confirmation of the content of the Company's articles of association for the purpose of making them compliant with the corporate laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Federal Republic of Germany;
5. confirmation of the description and consistency of the net asset and of the issued share capital of the Company;
6. setting of the place of effective management and central administration of the Company at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
7. confirmation of the mandate of the existing managing director(s) (gérants) of the Company and appointment, as the case may be, of new managing director(s) (gérants) of the Company; and
8. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised as accurate by the Shareholders, the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders, representing the entire issued share capital of the Company, resolve to waive the convening notices. The Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the purpose of the present resolutions, which have been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge, and to the extent required approve, that the Company's place of effective management and central administration (but not its registered office) was transferred from Germany to the Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 1 January 2010, without discontinuity of the Company's legal personality.

Third resolution

The Meeting resolves that the Company shall operate as a private limited liability company under the name of "Cole Objekt Sossenheim GmbH".

Fourth resolution

The Meeting resolves to confirm the content of the Company's articles of association for the purpose of making them compliant with the corporate laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Federal Republic of Germany:

"ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Corporate name and corporate form

- (1) The company is a private limited liability company.
- (2) The name of the company is:
Cole Objekt Sossenheim GmbH

Art. 2. Registered office and effective place of management

- (1) The registered office of the company is established in Frankfurt am Main.
- (2) The Company shall have its effective place of management and central administration in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

Art. 3. Duration of the company, fiscal year

- (1) The company is formed for an unlimited period of time.
- (2) The accounting and fiscal year of the Company is the calendar year.

Art. 4. Corporate object

(1) The corporate object of the company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in companies in Germany, Luxembourg or other countries, in any form whatsoever, as well as the administration, management, control and development of those participations and the acquisition, management and sale of real property and the investment in real property companies and all related transactions, except for those within the meaning of sec. 34c paragraph 1 sentence 1 of the German Trade, Commerce and Industry Regulation Act (Gewerbeordnung).

(2) The company may carry out all operations and transactions which may directly or indirectly favour the corporate object.

(3) The company may take over every undertaking of the same or alike kind, it may invest in this kind of undertakings, namely also as individually liable shareholder. The company may establish branches under the same or other names, both in Germany and abroad.

Art. 5. Share capital. The share capital of the company amounts to 25,000.00 Euro (in words: twenty-five thousand Euro). The share capital is split into 25,000 (in words: twenty-five thousand) shares in the nominal value of 1.00 Euro (in words: one Euro) each.

Art. 6. Management

(1) The company is managed by one or more managing directors, who are appointed and revoked by the general meeting.

(2) The managing directors are bound by the law and the articles of association, as well as by the decisions of the general meeting. They have to manage the company with the diligent care of a prudent businessman.

Art. 7. Representation

(1) If the company only has one managing director, he will have the power to represent the company individually. If more than one managing director is appointed, the company will be represented by two managing directors together. Decisions of the managing director(s) may be recorded in minutes or drawn-up in writing.

(2) The general meeting may exempt one or more managing director(s) from the restrictions of article 181 German Civil Law.

Art. 8. Measures requiring consent. Before taking the decisions listed below, the managing director(s) shall require the approval of the majority shareholder EuroSITQ S.A. in writing, if, to the extent applicable, such approval has not yet expressly been given in connection with the approval of the corporate planning. The majority shareholder EuroSITQ S.A. should be able to recommend the management of the company to prepare and execute such measures any time.

The managing directors shall ensure that the same consent requirements shall also be implemented in the articles of association of subsidiary companies. The managing directors of the company shall require the approval of the Company's majority shareholder EuroSITQ S.A. to exercise the approval rights in the subsidiary.

(1) Corporate policy/investments

(1.1) The determination or the adjustment of any long, middle and short term corporate policy of the company, in particular the determination or adjustment of any management or pricing policy;

(1.2) The conclusion of any and all transactions for acquisition, purchase or transfer by the company of real estate assets, shares, interests or any other investment assets (in part or in whole);

(1.3) The conclusion of any and all transactions for disposition, sale or transfer of the company's real estate assets, shares, interests or any other investment assets (in part or in whole).

(2) Financing

(2.1) The determination or adjustment of the financing and investment plan for the upcoming business year; measures which differ from this financing and investment plan (if any);

(2.2) The conclusion or termination of any and all transactions for financing or refinancing any loan, credit or advance by or to the company (except shareholder loans and loans with affiliated companies) (limited to those which are not provided for in the determined financing and investment plan, if any); and the approval of any change thereto;

(2.3) The issue of any guarantee, security interest or such other liabilities in favour of non affiliated companies which exceed the ordinary course of business of the company;

(2.4) The conclusion or termination of any transaction for purchase or sale of financial products.

(3) Construction/development

(3.1) The approval of any construction/development projects and any contract or agreement in relation thereto;

(3.2) The approval of any construction/development budget and any change increasing this budget for more than 10%.

(4) Leasing policy/asset management

(4.1) The approval of the letting parameters/guidelines;

(4.2) The conclusion or termination of any and all asset management agreements, and the approval of any change thereto.

(5) Fields of operation/contractual matters

(5.1) Initiation of any new business activity, partial or complete abandonment of any business activity conducted in the past;

(5.2) Foundation or abolishment of any permanent business establishment and any branch office;

(5.3) Conclusion, adjustment or termination of contracts on the acquisition or the disposal of any and all commercial trade mark rights (patents, patent applications, utility models, trade marks), secret techniques, corporate secrets, know how or similar rights; conclusion, adjustment or termination of active or passive licence agreements;

(5.4) Conclusion, adjustment or termination of any and all affiliation agreements;

(5.5) Conclusion, adjustment or termination of any and all contracts which must be notified to the Federal Cartel Office or to the Commission of the European Communities.

(6) Human resource management

(6.1) The conclusion, adjustment or termination of any and all employment contracts;

(6.2) The conclusion or adjustment of any and all compensation agreements with retiring employees;

(6.3) The issuance or withdrawal of any and all procurations ("Prokuren") and general commercial powers of attorney;

(6.4) The setting-up or adjustment of general principles on any corporate pension scheme; conclusion, adjustment or termination of any and all pension agreements with individual employees.

(7) Litigation

The initiation or settlement of proceedings before legal or arbitration courts with an annual amount in dispute of more than one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) or which carry the risk of a damage to the company's reputation; conclusion of mutual agreements in such proceedings.

(8) Miscellaneous

Business or measures which the shareholders have declared to be subject to approval.

The shareholders' meeting can by way of a simple majority of votes stipulate that further legal transactions and measures are subject to prior consent of the majority shareholder EuroSITQ S.A.

Art. 9. Notifications. Notifications of the company will be made in the electronic Bundesanzeiger (official Gazette of the Federal Republic of Germany) and by relevant means of publication in Luxembourg.

Art. 10. Incorporation costs. Up to an amount of two thousand five hundred Euro (2.500,00) the company will bear the costs of incorporation (lawyer, notary, legal and bank charges) incurred by its founder or by itself with regard to both the legal incorporation and the so called "economic refoundation".

Art. 11. Non-competition clause. The shareholders are exempted from any non-competition clause and do not owe any compensation therefore.

Art. 12. Severability clause. Without prejudice to mandatory law, if the provisions of these articles of association are or become partly or totally invalid or unenforceable, the validity of the other provisions shall remain unaffected. The same shall apply if the provisions of the articles of association are found to contain a lacuna. The invalid provisions are to be replaced by a valid provision, which most closely achieves what the shareholders would have intended. The same shall apply if the provisions of the articles of association are found to be incomplete.

End of articles of association."

Fifth resolution

The Meeting records (i) that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from a balance sheet of the Company as of 4 January 2010, and (ii) that pursuant to a certificate of the management of the Company dated 12 January 2010, since the date of the balance sheet, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as of 4 January 2010 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date of the present deed.

The Meeting states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Meeting confirms that, as per the above-mentioned balance sheet and certificate of the management of the Company:

1. the net assets of the Company amount to thirty-three million three hundred and ninety-one thousand eight hundred and seventeen Euro (EUR 33,391,817,-) and
2. the issued and paid up share capital of the Company amounts to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are owned by the Shareholders.

Sixth resolution

The Meeting resolves that the place of effective management and central administration of the Company is set at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Seventh resolution

The Meeting resolves to confirm the following persons, effective as of 1 January 2010, as managing directors (gérants) of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Rita-Rose Gagné, born on 25 October 1962, in Montreal, Quebec, Canada, residing at 715, rue Upper Roslyn - H3Y 1J2 Westmount, Canada;
- Mrs Jacqueline Kost, born on 26 March 1961, in Montreal, Quebec, Canada, residing at 13, rue Gaaschtbiert, L-8230 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Kuy Ly Ang, born on 16 February 1967, in Phnom Penh, Cambodia, residing at 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in German, followed by an English version. At the request of the same appearing parties, it is stated that, in the case of any discrepancy between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first mentioned above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed,

Signé: E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3410. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010043043/437.

(100043259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

FHFA Center Osnabrück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043408/10.

(100043500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

WSB 1 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043409/10.

(100043505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Projet Roumanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043410/10.

(100043503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

WSB 2 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043413/10.

(100043513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Famo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043414/10.

(100043518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.
